

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je puis ajouter que l'honorable député d'Hamilton-Ouest n'a pas besoin de se trouver en cette enceinte, au cours de la période des questions, ou autrement, pour avouer l'appui qu'il accorde à ce programme, puisque ce programme entrait dans le programme aux termes duquel il a brigué les suffrages dans sa circonscription, où il a défait un ancien ministre du cabinet conservateur.

Une caisse de prêts aux étudiants et les bourses universitaires faisaient partie de notre programme visant à offrir de plus grandes possibilités à nos jeunes; l'extension des allocations familiales en formait un autre élément. Nous avons déjà mis en œuvre un de ces programmes, les allocations aux jeunes, que j'appuie très volontiers et qui auront pour conséquence l'extension des allocations familiales. En présentant au Parlement la mesure concernant les prêts aux étudiants, nous avons fait un pas en avant, et pour ma part, je crois fermement que le gouvernement actuel cherchera bientôt l'occasion de présenter au Parlement un programme de 10,000 bourses, qui marquera une nouvelle étape dans notre programme tendant à offrir de meilleures chances à nos jeunes.

Les préopinants qui font partie de l'opposition ont prétendu que mettre des prêts à la disposition des étudiants ne ferait que réduire encore les possibilités de nos universités. Toutefois, il ne faudrait pas oublier qu'une étude publiée en février de cette année au sujet de la Fondation canadienne des universités (*Canadian University Foundation*) déclarait entre autres: «Malgré l'augmentation générale et constante des inscriptions dans les universités, on constatait, en automne 1963 qu'il y avait encore de la place pour ceux qui répondaient aux conditions minimales». Par conséquent, monsieur l'Orateur, malgré le besoin désespéré d'un plus grand nombre de bâtiments que l'on constate, il y a, en ce moment, toujours de la place pour ceux qui pourront profiter de la caisse de prêts aux étudiants.

De temps à autre, nous entendons certaines gens dire que tout étudiant qui le veut, peut gagner tout l'argent dont il a besoin pour payer ses frais de scolarité, son logement et sa pension, ainsi que ses autres dépenses. Les recherches prouvent cependant que ce n'est pas le cas. Si l'on se fonde sur la récente enquête de l'Union canadienne des étudiants (université Loyola) au sujet de l'emploi d'été des jeunes universitaires, 82 p. 100 des étudiants travaillent durant les mois d'été, mais à peine plus de la moitié gagnent de \$300 à \$1,000; et la moyenne des dépenses d'un étudiant non diplômé se situe entre \$1,196 et \$1,550.

La possibilité qu'ont les étudiants de ga-

[M. Gray.]

agner l'argent nécessaire pour leur instruction supérieure en travaillant à temps partiel diminue constamment. Un grand nombre des emplois d'été à temps partiel qui s'offraient aux étudiants autrefois, n'existent plus, à la suite des changements technologiques. Il est évident que les programmes actuels de bourses dont disposent les provinces, ou dus à l'initiative privée, ne répondent pas aux besoins. S'il n'en était pas ainsi, monsieur l'Orateur, plus de la moitié de ceux qui peuvent faire des études supérieures ne seraient pas hors de nos universités. Cela nous est démontré mieux encore par un tableau intéressant que l'on trouvera dans l'annuaire du Canada de 1963-1964. On y voit le taux des jeunes qui poursuivent leurs études de l'école secondaire à l'université. Le tableau montre que, des élèves qui entrent en 2^e année, 15 p. 100 seulement environ parviennent à la dernière année de l'école secondaire et près de 9 p. 100 s'inscrivent à l'université. Et parmi ceux-ci, seulement 5 p. 100 environ obtiennent leurs premiers diplômes de l'université.

Quiconque parle en ce moment de rendre plus difficiles les normes d'admission pour maintenir à ce niveau le nombre de ceux qui veulent entrer à l'université, préconise une solution cruelle, irréaliste et dangereuse pour l'avenir de notre pays. Le Canada a un si grand besoin des compétences que peuvent fournir les établissements d'enseignement supérieur, qu'il ne peut se permettre de refuser à cause de raisons financières, l'accès à l'enseignement supérieur, à ceux qui peuvent en tirer parti. Le Canada ne peut plus laisser au hasard le soin de répondre à ce besoin, comme on l'a fait jusqu'ici—ce hasard qui accordait à certains étudiants la bonne fortune d'avoir des parents riches, un bon emploi d'été ou à temps partiel ou la force de poursuivre leurs études tout en travaillant.

Compte tenu des conditions dans le monde et au Canada, il est aussi important pour le peuple canadien de permettre à ses jeunes d'acquérir une formation universitaire que de leur offrir l'enseignement primaire et secondaire. Il y a environ un siècle, on a institué des régimes d'enseignement primaire et secondaire accessibles à tous et financés par la collectivité parce qu'ils profitaient à l'ensemble de la population. A cette époque, l'enseignement secondaire et même l'enseignement primaire étaient suffisants pour permettre à la plupart des gens d'occuper presque tous les postes disponibles et remplir leurs devoirs de citoyens. Mais, aujourd'hui, le monde a tellement évolué que, pour répondre aux mêmes exigences, la population doit être disposée à assumer les frais supplémentaires grâce auxquels l'enseignement supérieur deviendra accessible. A mon avis, monsieur l'Orateur, il n'existe aujourd'hui au-